

Procès-verbal de l'
ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE
du lundi 10 décembre 2018 à 20h15, salle de classe rez-de-chaussée

Cette assemblée communale extraordinaire a été convoquée par le « Journal officiel » N° 42 du mercredi 14 novembre 2018 et à domicile par l'huissier communal.

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière Assemblée*.
2. Budget 2019 et taxes y relatives*.
3. Discuter et voter le nouveau règlement scolaire local du cercle scolaire primaire Franches-Montagnes Est.
4. Discuter et voter les modifications à apporter au Règlement d'organisation et d'administration du Syndicat des communes des Franches-Montagnes.
5. Discuter et voter le financement et l'achat d'un logiciel informatique pour l'administration communale.
6. Statuer sur la demande de droit de cité déposée par M. Oberli Samuel.
7. Divers et imprévus.

* Les documents mentionnés aux points 1 et 2 sont à disposition sur le site Internet de la commune ou sur demande auprès de la secrétaire communale dès le lundi 03.12.2018. Les règlements mentionnés aux points 3 et 4 sont déposés publiquement, 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale, au secrétariat communal et sur le site Internet où ils peuvent être consultés.

M. le Président ouvre l'assemblée à 20h15. Il lit la convocation susmentionnée qui est acceptée sans changement.

30 ayants droit sont présents.

Sont nommés scrutateurs : Hervé Thiévent et Toya von Graevenitz

Trois personnes se sont excusées : Samuel Oberli, Ankica Taillard et Samira Frésard.

1. Procès verbal de la dernière assemblée : Aucune modification n'a été demandée dans le délai imparti. Le Président passe au vote, le procès-verbal de la dernière assemblée est accepté à l'unanimité tel quel sans lecture avec remerciement à la secrétaire pour la rédaction.

2. Budget 2019 et taxes y relatives. La parole est donnée au caissier communal M. Romain Jemmely. Le budget établi se présente de la manière suivante :

Informations et taxes :

Le Conseil communal n'a pas procédé à des changements au niveau des taxes, seul la nouvelle rubrique concernant les taxes des chemins fait son apparition.

Comptes de fonctionnement :

Charges :	Fr. 679'960.00
Produits :	Fr. 613'440.00
Excédent de charges :	Fr -66'520.00

Comptes de services communaux :

Charges :	Fr. 181'500.00
Produits :	Fr. 181'500.00
Excédent de charges :	Fr. 0.00

Soit un total du déficit présumé de **Fr. 66'520.00.**

. Romain Jemmely attire l'attention de l'assemblée sur quelques points, notamment :

- Les taxes proposées sont identiques à 2018. Les nouvelles taxes concernant l'entretien des chemins viennent s'y ajouter.

- Le budget prévoit une augmentation des salaires du caissier et de la secrétaire ainsi qu'une contribution à la LPP pour le caissier.
- En prévision de l'achat de nouveau matériel informatique (hardware et software), une contribution à la maintenance informatique a été incluse dans divers postes/services.
- La partie concernant la comptabilité pour l'école se simplifie suite à la création du cercle scolaire Franches-Montagnes Est. La Commune du Bémont se chargera de la comptabilité du cercle. Dans notre budget, seules quelques rubriques persistent.
- Rentrées locatives pour les appartements dans le bâtiment scolaire : les valeurs mises au budget sont provisoires (loyer mensuel de CHF 650.00 + 150.00 de charges pour le petit appartement et CHF 1400.00 + 250.00 de charges pour le grand appartement). Le but est de louer les appartements à partir du 1er avril 2019.
- Les intérêts concernent les crédits pour la rénovation de l'école et la réfection des chemins.
- Le fonctionnement du compte des pâtures a été adapté suite à la demande faite lors d'une assemblée des Ayants Droit. Le Conseil propose que ce poste soit dorénavant géré comme un service communal autofinancé. De cette manière, la transparence de l'utilisation des subsides de l'OFAG (contributions à l'estivage) est garantie. Cela permet également de plus facilement contrôler si par exemple la consommation d'eau dans les bassins correspond aux taxes d'eau sur le bétail au pâturage. Finalement, cette manière de fonctionner permet de mettre en évidence ce que les pâtures rapportent à la commune : la somme des taxes d'encrancement, à savoir CHF 11'700.00
- Le poste des forêts est déficitaire. Le fait que la Commune doive participer à l'assainissement de la caisse de pension du Canton pèse lourd sur ce service qui n'est actuellement pas lucratif.
- La contribution que nous recevrons par la péréquation financière est estimée à CHF 54'750.00, soit plus de CHF 20'000.00 en moins qu'en 2018. Cette baisse est liée à des apports en baisse de la part des communes contributrices, dont Les Breuleux pour CHF 900'000.00, en fonction de leur propre fiscalité.

Le Président ouvre la discussion. Le nouveau fonctionnement du compte des pâtures suscite beaucoup de commentaires. Lors de leur assemblée, les Ayants Droit ont décidé de redistribuer 85 % des contributions à l'estivage plutôt que le 80 % comme les années précédentes. Cédric Dubied critique cette décision au vu du budget déficitaire de la commune. Il voit un hiatus se créer entre les agriculteurs et les autres habitants de notre commune, notamment suite au compromis pour la clé de répartition pour les taxes des chemins. Roland Péquignot et Eliane Seuret sont également de cet avis. Ils pensent que le budget devrait être modifié de façon à ce que seulement 80 % des contributions soient redistribuées aux agriculteurs. Myriam Wespi et Hanno Schmid expliquent que changer ce taux ne va pas améliorer le budget pour la commune. Si la somme n'est pas redistribuée aux agriculteurs, elle doit être attribuée au fonds des pâtures. Les avis divergent sur ce point. Roland Péquignot insiste que la Commune a le droit de garder jusqu'à 20 % des contributions (y compris pour couvrir des frais de la Commune qui ne sont pas liés à l'estivage), tandis que Hanno Schmid est d'avis que cela n'est plus possible avec la nouvelle politique agricole fédérale (sauf si le montant est utilisé pour des frais liés à l'estivage ou attribué au fonds des pâtures). Romain Jemmely explique que le fonctionnement proposé pour le compte des pâtures présente une transparence appréciable. Les années où il y a peu de dépenses, les contributions d'estivages permettront d'alimenter le fonds des pâtures. Les années avec plus de dépenses, de l'argent sera prélevé sur ce compte pour couvrir les frais. Il n'y a plus de mélange entre les finances liées à ce service et le fonctionnement de la Commune.

Roland Péquignot accepte cet argument, mais demande alors que la taxe d'encrancement soit augmentée. Cette proposition est soutenue par Michel Péquignot, Cédric Dubied et Béatrice Péquignot. Dans le budget 2018, le compte des pâtures présentait un bénéfice d'environ CHF 20'000.00 pour la commune. Pour avoir une recette similaire au travers la taxe d'encrancement, il faudrait augmenter cette taxe de CHF 40.00 à CHF 67.00. Après encore quelques interventions sur la définition des Ayants Droit (agriculteurs avec droits d'encrancement ou tout propriétaire de terrain agricole ?

→ à clarifier par le Conseil Communal), la contribution des agriculteurs au budget communal (p. ex. subventions de l'Économie Rurale pour la réfection des chemins) et le mode de fonctionnement du compte des pâtures, on passe au vote. Le Président propose deux alternatives :

1. accepter le budget tel que proposé par le Conseil Communal, soit avec une taxe d'encrancement de CHF 40.00 et un excédent de charges de CHF 66'520.00
2. accepter le budget proposé en modifiant la taxe d'encrancement à CHF 67.00 pour réduire l'excédent de charge à CHF 58'620.00

Quatre personnes votent pour la première option, 19 pour la deuxième. Il y a sept abstentions.

Le budget est accepté avec une taxe d'encrancement fixée à CHF 67.00

3. Discuter et voter le nouveau règlement scolaire local du cercle scolaire primaire Franches-Montagnes Est. M. le Président donne la parole à la Conseillère communale Mme Sarah Gerster qui explique rapidement la teneur du règlement : il définit le mode de fonctionnement de la Commission d'école et de l'école. Il s'agit du modèle cantonal adapté aux spécificités de notre cercle scolaire.

Le Président propose de passer au vote. Le règlement est accepté à l'unanimité.

4. Discuter et voter les modifications à apporter au Règlement d'organisation et d'administration du Syndicat des communes des Franches-Montagnes. M. le Président passe la parole à Mme M. Wespi, Vice-Maire explique que c'est à l'article 15 dudit règlement qu'il y aura une modification, soit l'ajout de la lettre i qui stipule la tâche suivante : élaborer et traiter tout projet d'intérêt régional au sens de l'art. 3, lettre c) ayant pour objet toute tâche d'aménagement du territoire, d'économie, de tourisme, de transport, de communication, de mobilité, d'énergie, d'équipement, de protection du patrimoine et des paysages et de services à la population qui relèvent du domaine intercommunal. Cette modification permettra la gestion des zones industrielles intercommunales. Ces zones permettent de concentrer les bâtiments industriels principalement sur deux sites aux Franches-Montagnes, au Noirmont et à Saignelégier. Les impôts encaissés des entreprises dans ces zones seront partagés entre toutes les Communes des Franches-Montagnes. La clé de répartition n'est pas encore définie. En contrepartie, les zones industrielles dans les autres communes ne peuvent plus être étendues.

Le Président propose de passer au vote. La modification du règlement est acceptée à l'unanimité.

5. Discuter et voter le financement et l'achat d'un logiciel informatique pour l'administration communale. M. le Président passe la parole au Conseiller communal M. Jean-Jacques Bärtschi qui lit le rapport préparé par les membres de la Commission informatique. A la demande du Président, Romain Jemmely complète ces explications pour justifier l'achat d'un tel logiciel. Les logiciels utilisés actuellement ne répondent plus aux exigences de plus en plus élevées pour les différentes tâches (p. ex. exigences du contrôle des habitants, MCH2, normes ISO 20022 dans le trafic des paiements). Les outils actuellement utilisés par exemple pour la facturation ont été conçus par Romain Jemmely. Il est difficile de les adapter aux nouvelles exigences. De plus, si quelqu'un d'autre que Romain devait les utiliser, ce serait très difficile pour cette personne de comprendre leur fonctionnement. Le logiciel que le groupe de travail a choisi est utilisé par environ un tiers des communes jurassiennes. Il permet de faire du télétravail, ce qui facilitera le travail des fonctionnaires et de la secrétaire en particulier. Finalement, l'achat et les frais annuels liés au logiciel donnent droit à un service clientèle et un soutien pour les mises à jour.

Le Président propose de passer au vote. L'achat du logiciel est accepté à l'unanimité.

6. Statuer sur la demande de droit de cité déposée par M. Oberli Samuel. M. le Président passe la parole à Mme M. Wespi Conseillère communale qui explique que Samuel Oberli aimerait le droit de cité des Enfers.

Il se sent beaucoup plus lié à ce village qu'à Lützelflüh, où il a son droit de cité actuellement. Le droit de cité sera automatiquement également transmis à ses fils.

La demande est acceptée par acclamation.

7. Divers et imprévus.

- Annemarie Balmer fait un bref résumé de l'état des travaux de rénovation du bâtiment scolaire. Les travaux extérieurs sont presque terminés et les échafaudages seront probablement encore démontés cette année. A l'intérieur, les travaux devraient être terminés en mars. Une journée porte ouverte est prévue en mars pour permettre à tout le monde de découvrir les locaux rénovés. Les appartements seront si possible loués dès avril. Une inauguration à laquelle les donateurs seront invités aura lieu en été 2019.
- Trois personnes ont répondu à l'appel pour des tâcherons : Elodie Détroiat, Sandra Jemmely et Samuel Gerster.
- Le Conseil Communal a choisi Martine Haldimann pour le poste d'agente AVS.
- Alpinfra a répondu favorablement à notre demande de dons pour financer la fibre optique sur le réseau Plaimbois - Cerniéwillers - Le Patalours - Moulin Jeannotat. Ils soutiennent le projet avec CHF 40'000.00 Les CHF 20'000.00 restant seront payés par les habitants des hameaux concernés.
- La Commune a reçu CHF 2000.00 de subventions pour des travaux forestiers grâce au projet de lisières étagées réalisé en collaboration avec la Ferme de Cerniéwillers.
- Un vote consultatif des personnes présentes montre qu'il y a un intérêt marqué pour étudier la possibilité d'éteindre l'éclairage public pendant quelques heures la nuit.

Le Conseil communal entreprendra des démarches pour voir ce qui est faisable. Le Parc du Doubs se penche également sur cette thématique (bases légales, soutien aux communes intéressées).

- Cédric Dubied nous informe de la possibilité de faire des emprunts à intérêts négatifs. Le Conseil communal peut s'approcher de lui pour plus de renseignements.
- Georges Brahier propose qu'on installe un parc à vélo à la cabane du bus. Cela permettrait de mettre de l'ordre et de fixer les vélos avec un cadenas.
- Kathia Thiévent demande comment se porte le verger communal. Il serait bien d'organiser une sortie au verger, par exemple lors de la floraison des arbres, surtout pour les personnes qui ne savent pas où il se trouve.
- Roland Péquignot suggère que le Conseil communal réfléchisse à des possibilités pour rendre la forêt de nouveau plus lucrative, ou du moins, moins lourde à porter, pour le budget communal.

Le Président remercie le Conseil communal, le caissier et la secrétaire pour le travail accompli au cours de l'année et souhaite de belles fêtes de fin d'année à tout le monde.

M. le Président lève la séance à 22h15.

Le Président:

R. Péquignot

La Secrétaire du jour:

S. Gerster